

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-05 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE Page 1/2

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

### DATE DE LA CONVOGATION

16 JANVIER 2025

### DATE D’AFFICHAGE

16 JANVIER 2025

### OBJET DE LA DELIBERATION

Modification des statuts du  
Syndicat des Hautes Vallées  
Cévenoles (extension du  
périmètre)

Séance du 23 janvier 2025.

A 18 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

**Présents :** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

**Pouvoirs :** PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PONCET Éric donne pouvoir JEKAL Marc.

**Absents :** SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - LHOMME Laurent.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu la délibération n° DE\_2024-54 du 04 décembre 2024** du conseil municipal de Saint Florent-sur-Auzonnet portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCL (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »

**Vu la délibération n° DE 2024\_54 du 5 décembre 2024** du conseil municipal de Saint Julien les Rosiers portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCL (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...),

**Vu la délibération n°DE 2024-56 / 5-7 du 27 novembre 2024** conseil municipal de Rousson portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCL (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »

**Vu la délibération n°DE 47-2024 du 25 novembre 2024** du conseil municipal des Mages portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCL (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »

**Vu** les statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

**Vu la délibération n°D2024-43 du 09/12/2024** du conseil syndical du SHVC portant sur les adhésions des communes de Saint Florent sur Auzonnet, Saint Julien les Rosiers, Rousson et Les Mages au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCL (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »

Monsieur Le Maire rappelle que le Syndicat intercommunal des Hautes Vallées Cévenoles (auquel adhère la commune) intervient, en lien avec le PNC/Réserve de Biosphère, les intercommunalités et différentes structures du territoire, dans une approche globale et participative à l'échelle du massif cévenol pins maritimes/châtaigniers Gard-Lozère (le versant sud du Lozère et du Bougès-Fontmort) apportant de l'animation territoriale et de l'ingénierie aux collectivités en complément de celle dont elles peuvent déjà disposer, et permettant aux communes rurales gardoises et lozériennes de ce même massif de travailler ensemble. Ce Syndicat compte 24 communes membres.

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

ID : 030-213002686-20250123-DELIB202505-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-05 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE Page 2/2

### NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

### DATE DE LA CONVOGATION

16 JANVIER 2025

### DATE D’AFFICHAGE

16 JANVIER 2025

### OBJET DE LA DELIBERATION

Modification des statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (extension du périmètre)

Monsieur Le Maire précise que les modifications statutaires portent sur l’adhésion de nouvelles communes :

- Saint Florent sur Auzonnet,
- Saint Julien les Rosiers
- Rousson
- Les Mages

Au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI (points d’eau, pistes, barrières, panneaux...).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l’adhésion de ces communes au syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

Après délibéré, le conseil municipal :

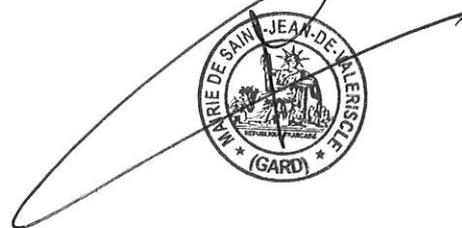
- **Vote à l’unanimité favorablement** pour l’extension du périmètre du SHVC à compter du 01/07/2025, à savoir l’ajout de quatre communes : Saint Florent sur Auzonnet, Saint Julien les Rosiers, Rousson et les Mages au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCI (points d’eau, pistes, barrières, panneaux...) »,
- Charge le Maire d’informer le Président du Syndicat de cette décision.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance  
Richard HILLAIRE



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé  
Marc JEKAL



Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 27/01/2025

ID : 030-213002686-20250123-DELIB202505-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).